

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUISE LA MOTTE**

SEANCE DU 6 juillet 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15
Absents : 7

Date de convocation :
23 juin 2020
Date d'affichage :
23 juin 2020

N°06/07/2020-05
Tarification des concessions cimetière

L'an deux mil vingt, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cuise la Motte, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURGEOIS Renaud, Maire.

Etaient présents :

Madame BEAUDEQUIN, Adjoint, Mesdames MUSCAT, CHAMPEAU, PANIZ, LEWANDOWSKI, Messieurs VIVET, FLEURY, LITTIERE, KMIEC, CHANE-KUNE, BILLOT

Ayant donné pouvoir :

Monsieur DUCATEZ à Madame BEAUDEQUIN
Madame LEROUX à Madame LEWANDOWSKI
Monsieur LEPLAT à Monsieur BOURGEOIS

Absents excusés : Mesdames DOUVRY, LACOURT. Monsieur DESCAMPS

Absents : Madame DE LIMA LEITE FERNANDES

Secrétaire de séance : Madame BEAUDEQUIN

Monsieur le Maire propose de revaloriser les prix des concessions du cimetière communal, à compter du 1^{er} septembre 2020, comme suit :

Concession 1.20m x2.50m	Durée 30 ans	200 €
Concession 1.20m x 2.50m	Durée 50 ans	400 €
Case columbarium	Durée 15 ans	350 €
Case columbarium	Durée 30 ans	700 €
Cavurne (emplacement+dalle béton)	Durée 30 ans	770 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la revalorisation des prix des concessions du cimetière à compter du 1^{er} septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre des délibérations

Fait à Cuise la Motte, le 7 juillet 2020

Le Maire, Renaud BOURGEOIS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture

